



COMMUNE DE CIVENS

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°20210901 du 1^{er} septembre 2021, le Maire a prescrit une procédure de modification simplifiée du PLU ayant pour objet de modifier le règlement, mettre à jour les emplacements réservés, notamment supprimer l'emplacement réservé n°13 dans le bourg pour vouer cet espace à de l'habitat avec la création d'une orientation d'aménagement.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021, le dossier de modification simplifiée est mis à disposition du public du 22 novembre 2021 à 14 heures au 22 décembre 2021 inclus, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture respectifs.

Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification simplifiée peuvent être consignées sur le registre déposé en mairie.

Au terme de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le conseil municipal, qui délibérera et approuvera la modification simplifiée du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis des personnes publiques associées et des observations du public.

Le Maire,
Christophe GUILLARME

